

**CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1er décembre 2016**

**Membres présents :** Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Alain DOMINJON, Isabelle DURIEUX.

**Membres absents :** Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Patrick ALLARD.

**Date de la convocation :** 24 novembre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Secrétaire de séance :** Alain DOMINJON

**Ordre du jour**

1. Travaux,
2. Foncier,
3. Plan Local d'Urbanisme,
4. Question de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier,
5. Tarifs 2017,
6. Subvention,
7. Personnel,
8. Questions et informations diverses.

**1 - Travaux**

\* Le Nezet - Maîtrise d'œuvre

Yves DURBET rappelle la réunion publique de présentation des travaux qui s'est tenue le 24 novembre dernier. Dans ce quartier, les réseaux secs vont être enterrés et les réseaux humides seront rénovés.

Le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre (attribué au cabinet VIAL & ROSSI par délibération du 1er décembre 2015) concerne uniquement les réseaux secs pour 5 320 € HT.

Il présente un marché complémentaire de 5 000 € HT pour les réseaux humides et le propose au vote.

*Vote : 12 Pour*

\* Le Nezet - Travaux

Le Maire, à l'appui d'un diaporama de présentation des travaux, propose d'approuver ce projet et de lancer la consultation dès cette fin d'année.

*Vote : 12 Pour*

\* Éclairage public :

L'entreprise ELECTRA a installé un système d'économie d'énergie sur l'ensemble des candélabres de la commune. Ces abaisseurs de tensions (diminution de l'éclairage de 20%) permettront une réduction de 30% de la facture d'électricité. Actuellement, le montant des factures EDF pour l'éclairage public s'élève à 16 000 € TTC pour un an. Dans le même temps, des horloges astronomiques ont été mises en place pour un allumage et une extinction simultanés de tous les candélabres.

**2- Foncier**

\* Droits de préemption

Le Maire présente les plans de situation des parcelles qui sont en cours d'aliénation et propose de ne pas préempter :

- Champs Dessus : ZA 76 (370 m<sup>2</sup>)

*Vote : 12 Pour*

- Au Quai : C 648 (315 m<sup>2</sup>), C 649 (70 m<sup>2</sup>) et C 650 (70 m<sup>2</sup>)

*Vote : 12 Pour*

\* Achat de terrain

Yves DURBET rappelle la délibération n°2016-033 du 10 mai 2016 relative à la vente des parcelles E 1796 et E 1797 à Mme Yvette BUTTARD et Messieurs Gilles et Thierry BUTTARD au prix de 55€ le m<sup>2</sup>.

Afin de finaliser cette régularisation foncière entre la commune d'Hermillon et ces derniers, il convient d'acheter la parcelle E 1795 d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> qui se situe sur la voie communale. Le Maire propose cet achat au prix de 55 € le m<sup>2</sup>.

*Vote : 12 Pour*

**3 - Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2016-021 du 12 avril 2016 relative au lancement d'une révision simplifiée du PLU.

Cette délibération avait été approuvée suite à la demande de Monsieur Guy DURIEUX concernant la modification de zonage d'une parcelle actuellement classée en « agricole ».

Après avoir rencontré deux urbanistes, ainsi que les services de l'Etat, il en ressort que tous ont déconseillé le lancement de cette procédure qui a de très fortes chances de donner lieu à un avis défavorable de la part des Personnes Publiques Associées qui doivent être consultées.

De plus, la commune étant impactée par la zone « Natura 2000 », des études devront être réalisées pour un coût financier important.

Par conséquent, il propose de ne pas lancer cette procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

*Vote : 12 Pour*

#### 4- Question de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Yves DURBET donne lecture du courrier de Monsieur André PETIT, Président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

Cette commission a été chargée de s'occuper de la réclamation (datant de 2005) de M. Jacques BUTTARD concernant le remboursement aménagement.

Afin de clore cette affaire, la CDAF propose à la commune de céder la parcelle ZA 113 d'une superficie de 372 m<sup>2</sup>, située « Derrière la Cour » à M. Jacques BUTTARD (ce dernier a refusé cette proposition exposée par la CDAF au préalable).

Ayant pris connaissance du dossier, les membres du conseil municipal décident de se prononcer pour le rejet de cette proposition.

*Vote : 12 pour*

#### 5 - Tarifs 2017

Monsieur le Maire présente les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement ainsi que ceux de la commune de l'année 2016 et propose de les maintenir pour 2017.

*Vote : 12 Pour*

#### 6- Subventions

##### \* Attribution

Danielle BOCHET rappelle l'exposition « Scène de Rue » qui a été installée à la médiathèque d'Hermillon cet automne par l'association CRÉARTISSIM.

Au vu de la qualité des œuvres présentées, Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

*Vote : 12 Pour*

##### \* Demande

Le Maire informe le conseil municipal que des fonds sont disponibles auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) pour l'entretien de sentiers.

L'Office National des Forêts propose de réaliser ces travaux sur le sentier qui relie l'Echaillon et Montandré pour un montant de 2 400 €. Le MEDDE peut subventionner cette action à hauteur de 80%, soit 1 920 €.

Le coût pour la commune serait de 480 €.

*Vote : 12 Pour*

#### 7 - Personnel

Yves DURBET informe le conseil que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Pour ce faire, la commune doit recruter un agent recenseur en charge de la distribution des imprimés dans tous les foyers de la commune. Il devra également veiller au retour des questionnaires papiers et internet.

#### 8 - Questions et informations diverses

##### Danielle BOCHET :

\* Suite à l'absence de M. Christophe FALCOZ, le contrat de Mme Véronique RIAILLE, agent des services techniques est prolongé jusqu'au 9 décembre 2016.

\* Afin de pallier l'absence prolongée de Mme Maryline DOMECK, Mme Muriel GUILLERME est embauchée en tant qu'agent d'accueil jusqu'au 20 janvier 2017 à raison de 11 heures hebdomadaires.

##### Yves DURBET :

\* A compter du premier trimestre 2017, les dossiers de cartes d'identité seront établis par la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne et non plus à Hermillon.

\* Les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs redeviennent obligatoires à compter du 15 janvier prochain et sont à demander à la mairie du domicile.

\* Les apiculteurs sont tenus d'effectuer leur déclaration de ruches sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Michel FRUMILLON rappelle les dates suivantes :

\* 2 et 3 décembre : Téléthon

\* 9 décembre : La ludothèque de l'ACA se déplace à la médiathèque de 15h00 à 17h00.

\* 10 décembre : Goûter et animation de Noël à 16h00 à la médiathèque

\* 12 décembre : Lecture pour les petits en collaboration avec le Relais des Assistances Maternelles

\* 15 décembre : Les commissions travaux et animations seront convoquées pour une réunion relative l'aménagement de la salle Léopold DURBET.

Marie-Claude DARBEL nous informe d'un problème à la médiathèque. Certains jeunes consulteraient des sites malveillants. Le nécessaire sera fait pour mettre fin à ces agissements.



Repas des aînés - Dimanche 27 novembre 2016

#### **CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE**

Le samedi 7 janvier 2017 à 19h00

Salle Léopold DURBET

**Tous les habitants sont cordialement invités.**